



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 54747

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'annonce de la suppression des travaux personnels encadrés au baccalauréat. Alors que les enseignants s'accordent à reconnaître que ce dispositif a permis aux élèves d'acquérir des méthodologies de recherche, travailler en transversalité, à telle enseigne qu'une majorité d'élèves ont opté pour cette formule bien qu'elle soit optionnelle, elle s'inquiète que des raisons d'économies budgétaires puissent suffire à justifier sa suppression.

Texte de la réponse

Pour alléger la charge de travail des élèves et des enseignants en classe terminale dans la perspective de la préparation de l'examen du baccalauréat, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de revoir le positionnement des travaux personnels encadrés dans les enseignements en lycée. A compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe terminale des séries générales ainsi que l'épreuve correspondante à la session 2006 du baccalauréat (arrêtés du 9 décembre 2004 parus au Journal officiel du 17 décembre 2004). Les travaux personnels encadrés sont maintenus comme activité obligatoire en classe de première générale et donneront lieu à une note et à des appréciations portées sur le livret scolaire comme c'est le cas actuellement. Le groupe de travail sur la modernisation des baccalauréats pourra d'ailleurs proposer que la note ainsi obtenue en classe de première puisse entrer dans l'évaluation en contrôle continu pour l'examen, s'il l'estime opportun.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54747

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10375

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2204